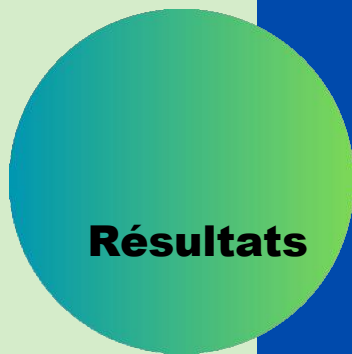


DEPARTEMENT de La Creuse : Accompagnement des allocataires du RSA

(Données arrêtées au 16/02/2024)



Près d'un an après le lancement de l'expérimentation concernant **l'accompagnement renouvelé des allocataires du RSA (arSa)**, vous trouverez ci-dessous les résultats pour notre département.

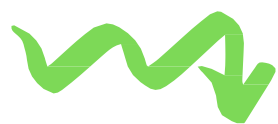
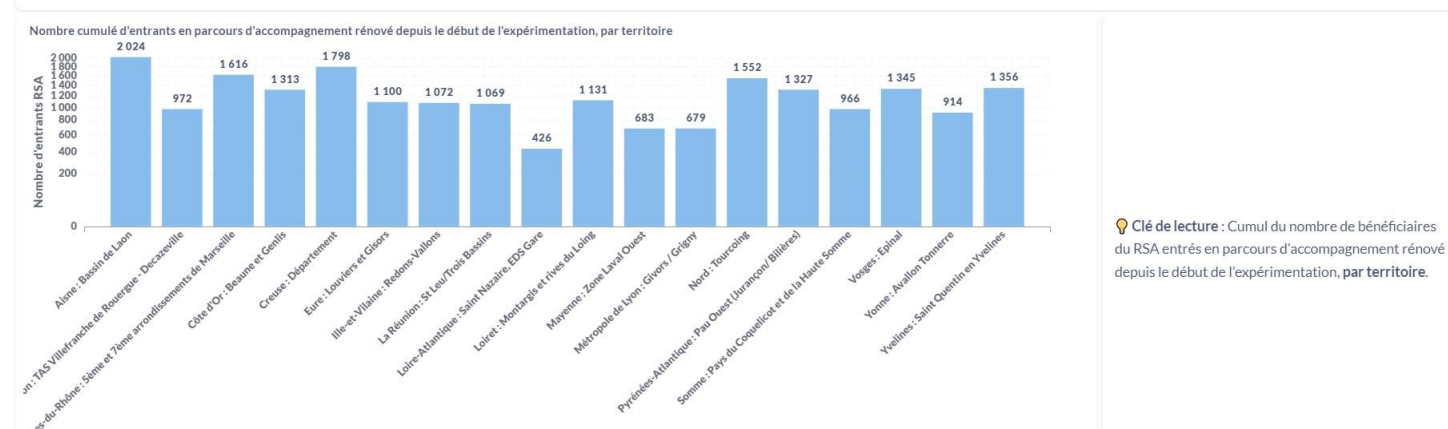
1 798 bénéficiaires sont entrés en accompagnement soit **8,5%** du nombre d'entrées du national 21 343 (nouveaux entrants et file active).

La CREUSE est, à ce jour, le 1er département à expérimenter sur l'intégralité de son territoire l'accompagnement renforcé des allocataires RSA.

Entrées en parcours

<h3>21 343</h3> <p>Nombre cumulé d'entrants en parcours d'accompagnement renouvelé au national</p>	<h3>1 798</h3> <p>Nombre cumulé d'entrants en parcours d'accompagnement renouvelé sur le territoire sélectionné</p>	<p>📌 Clé de lecture : Cumul du nombre de bénéficiaires du RSA entrés en parcours d'accompagnement renouvelé depuis le début de l'expérimentation.</p>
--	---	---

Comment sont répartis les entrants en parcours d'accompagnement renouvelé sur l'ensemble des territoires d'expérimentation?



La CREUSE se place en **2ème** position après l’AISNE en nombre d’entrées en parcours.

Délai moyen entre l’invitation et la prise de rendez-vous pour les nouveaux entrants



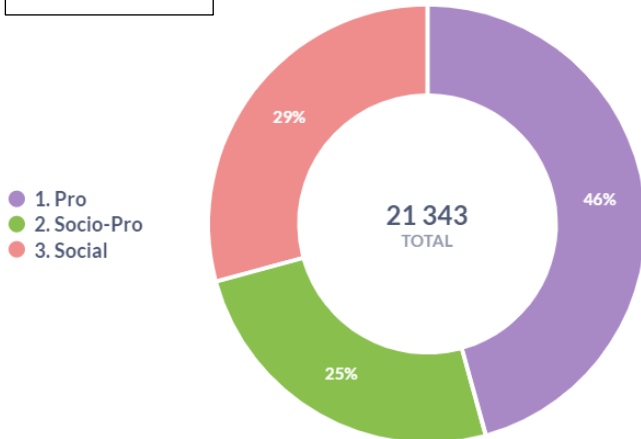
Commentaires :

Le délai maximum est de 7 jours entre la fin de complétude des dossiers par les services instructeurs Caf et MSA et l'information au Département. Chaque lundi une extraction est faite par les secrétariats.

Types d'orientation

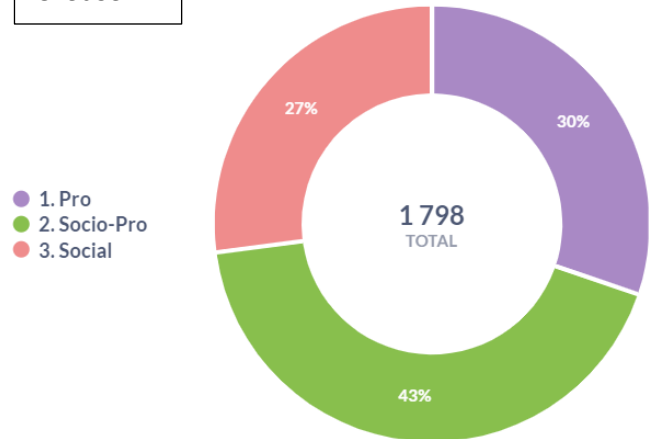
Répartition des orientations des entrants en parcours d'accompagnement renouvelé, au n...

National



Répartition des orientations des entrants en parcours d'accompagnement renouvelé, sur l...

Creuse

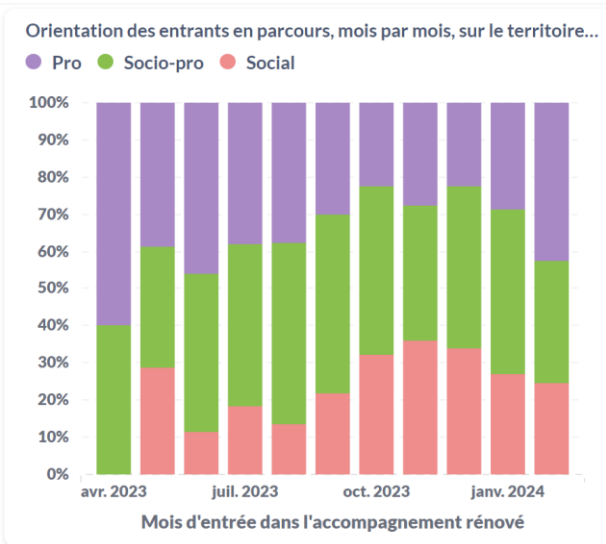
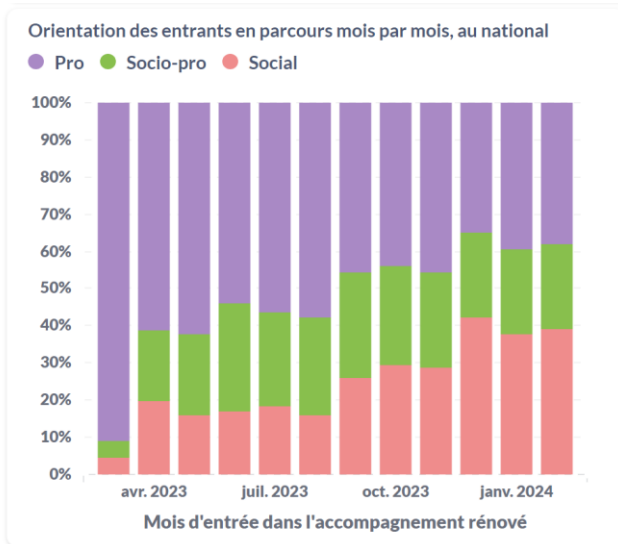


Pour rappel les modalités d'accompagnement :

- **Orientation Emploi** : France Travail (avec délégation possible Mission locale et Cap emploi)
- **Orientation Socio-Professionnelle** ;
 - o France Travail ; « accompagnement global » (Conseiller France Travail + AS du Département avec délégation possible Mission locale et Cap emploi)
 - o Département ; « accompagnement renforcé » (Conseillers en insertion socio-professionnelle CISP + AS)
- **Orientation Remobilisation/Social** : Département « accompagnement renforcé » (CISP/AS).

Commentaires :

Un écart existe entre les données nationales et celles du Département qui peuvent notamment s'expliquer par un positionnement de CER avant les PPAE en CREUSE à contrario des autres territoires.



Entrées en immersion

Avril 2023 à février 2024	CREUSE	18 territoires
Nombre de personnes concernées	1798	21 343
Nombre de Période de mise en situation en milieu professionnel	36	334
% / cohortes	2,00%	2,04%



7ème prescripteur de Périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

Commentaires :

Taux proche de la moyenne nationale qui devra augmenter dans le temps.

Entrées en formation

Avril 2023 à février 2024	CREUSE	18 territoires
Nombre de personnes concernées	1798	21 343
Nombre d'entrées en formation	60	1119
% / cohorte	3,67%	5,24%



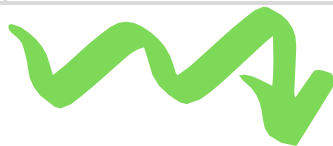
17ème pour les entrées à formation

Commentaires :

Le retard pris dans l'ouverture des dispositifs de formation par la région peut expliquer le taux plus faible que le niveau national. Un travail avec les organismes de formations devra être conduit pour améliorer le taux d'entrée au regard du nombre de positionnements

Entrées en emploi

Avril à Octobre 2023	CREUSE	18 territoires
Nombre de personnes concernées	1123	13 232
Emploi total	34,7% 390 allocataires	34,26% 4554 allocataires
Dont emploi durable - (+ 6 mois)	9,43%	10,36%



9ème dans l'accès à l'emploi, **106** allocataires ont retrouvé un **emploi durable**

Commentaires :

En synthèse, il ressort que les délais d'orientation ont été réduits et que l'accompagnement renforcé mis en place par le Département répond aux attentes des publics. La mobilisation des immersions et des actions de formations doivent être amplifiées ainsi que le retour à l'emploi.

L'interconnaissance des dispositifs et la mobilisation de la plateforme Job 23 en complément des offres enregistrées à France Travail devront permettre un retour à l'emploi des publics allocataires RSA.